



SYNDICAT NATIONAL DES AGENTS DES DOUANES CGT

Sections de Montpellier – Perpignan – Midi-Pyrénées & DNSCE

GT audio des 25 mai et 3 juin 2020

DI D'OCCITANIE : « JE RESTE SUR MA LIGNE : PAS DE STRATEGIE ! »

Présents :

le DI et les 3 DR, Adjoint au DI, RI, Cheffe PLI et chef GRH, Conseiller de prévention, SG, SNAD-CGT, CFDT, USD-FO, Solidaires, UNSA.

Il n'y a pas à dire, c'est un dispositif qui commence à fatiguer tout le monde.

Les représentants du personnel qui n'obtiennent de réponses que pour autant que la DG y ait déjà répondu. Et probablement l'autre côté de la table virtuelle : un encadrement supérieur qui ne se risquerait pas à communiquer, diffuser, répondre s'il n'a pas l'imprimatur de la DG – heureusement qu'on nous rabâche que le temps serait à la déconcentration... – et qui doit commencer à s'interroger sérieusement sur son utilité.

Audio du 25 mai

Il s'agissait de faire un point sur la reprise d'activité au sein des services. Nous espérions que le pool directorial nous donnerait un peu de visibilité pour un proche avenir. Mais manifestement il erre, et tous les agents avec lui, dans un brouillard épais et avance en aveugle. Ce qui est certain c'est que le présentiel va continuer d'augmenter de façon exponentielle ce qui se justifie, pour la surveillance, par la réouverture de la frontière Andorrane à compter du 02 juin et par l'augmentation du trafic aérien courant juillet avec une demande d'un renforcement des contrôles intracommunautaires.

Points sur lesquels la CGT est intervenue :

⇒ Le sort des agents dont l'état de santé a nécessité un placement en autorisation spéciale d'absence ?

Réponse : Il existe deux cas, soit c'est l'agent qui est en situation de fragilité dans ce cas le médecin de prévention jugera de l'opportunité de maintenir ou pas l'ASA. Soit il s'agit d'une personne de l'entourage et dans ce cas il faudra se rapprocher de son médecin traitant.

⇒ La montée en charge du taux de présentiel dans les brigades crée des difficultés du respect des distanciations physiques :

Réponse : aucune.

Cela dit, il s'agissait surtout pour nous d'attirer l'attention des directeurs sur ce point qui leur semble bien dérisoire au regard des enjeux LCF. La montée en présentiel est conforme à ce qui est attendu et amène à une diminution des MDC (mise à dispo de l'administration) en surveillance. Cependant nous restons très inquiets quant à la mise en place d'opérations nationales d'envergure telles que celle « Overflow » qui a débuté le 25 mai, en collaboration avec la gendarmerie et la police nationale dans le contexte de crise sanitaire que nous connaissons. La LCF et les chiffres priment manifestement sur la santé des agents et le principe de précaution.

⇒ La chaleur qui arrive et toutes les climatisations ne sont pas opérationnelles.

Réponse : c'est en cours et cela a déjà été fait sur de nombreux sites de la direction.

⇒ La date de livraison des flacons individuels de gel hydroalcoolique aux agents...

Réponse : Normalement cela a été fait sur l'ensemble de la direction.

⇒ L'utilité de rappeler l'interdiction de l'usage de la vapoteuse dans les locaux administratifs et les véhicules de services.

Réponse : Pour ce qui concerne la direction de Montpellier un paragraphe a été ajouté dans ce sens dans le PRA ajusté du 22 mai 2020.

⇒ Les difficultés rencontrées avec les sociétés privées de nettoyage : il semblerait que les gestes barrières élémentaires (port du masque, des gants, ...) ne soient pas respectés. Nous avons demandé également la copie des modifications des conventions "ménage" avec ces sociétés.

Réponse : Il n'est pas de notre ressort de vous faire passer ces documents. Les avenants aux conventions, qui ont été passés il y a 4 ans, ont été faits avec les sociétés détentrices du marché. Nous y avons adjoint une demande de respect des gestes barrières. Nous ne pouvons pas intervenir sur le contrat de droit privé entre un employé et la société mandatée. Cependant, les chefs de services peuvent faire remonter, au niveau du PLI, tout constat de manquement.

⇒ L'augmentation du volume horaire pour le ménage effectué par les personnels Berkani.

Réponse : Cela ne pose aucune difficulté, il suffit que, en accord avec l'agent, le chef de service en fasse la demande au BOP-GRH et des avenants seront faits en ce sens aux contrats. A ce jour la demande n'a été faite que pour 2 agents qui ont pu bénéficier d'une réévaluation de leur volume horaire.

⇒ L'application de la note NA RH1 2000383 du 07 mai 2020 (celle qui officialise le vol de congés pour les agents en ASA et qui n'ont pu télé-travailler **et pas par choix**) et qui fait reposer toute sa mise en œuvre sur les chefs de service directs.

Réponse : Pour les agents AG-CO, les notifications pour la première période sont en cours, elles ont commencé dimanche 24 et devront être terminées d'ici mercredi. Pour Montpellier cela concerne 8 agents. Quant à la deuxième période la situation RH des agents leur sera notifiée à terme échu à savoir après le 31 mai. Pour ce qui concerne la deuxième période, les agents potentiellement concernés ont été avertis.

Pour la surveillance, nous sommes en attente d'instructions sur les modalités de calcul qui va s'effectuer sur un volume horaire et non sur le nombre de jours travaillés.

Nous encourageons l'ensemble des agents, si cela n'a pas été fait, de se rapprocher au plus vite de leur hiérarchie directe afin d'avoir une évaluation du nombre de jour de CA qui vont leur être éventuellement ôtés. Ainsi ils pourront s'ils le souhaitent les poser avant le 31 mai. Nous vous rappelons qu'il existe(ra) une possibilité de recours à posteriori avec tout ce que cela suppose

⇒ La question des contrôles en OP-CO.

Réponse : l'objectif est de résorber les éventuels retards pris, de faire une gestion large des dossiers. En cas de contrôle(s), il est impératif de tenir compte de la situation des entreprises. Il n'est pas prévu de déplacement sur place avant la rentrée (septembre ?!) sauf en cas de soupçon avéré de fraude ou une obligation réglementaire.

■ Questions diverses : le dépistage

Pour le dépistage des agents confrontés à la promiscuité avec le public (notamment en surveillance) il n'y a toujours rien de prévu. Cela devra faire l'objet d'une instruction nationale pour que quelque chose soit mis en place dans l'Occitanie.

Audio du 03 juin

La CGT est intervenue :

⇒ La différence de traitement entre AG et CO : les tableaux statistiques envoyés chaque jour par la DI manifestent une grande disparité dans le rythme de reprise dans les services entre les AG et les CO.

Réponse : C'est la faute à la nature du travail. Le travail AG est manifestement beaucoup plus « télétravaillable » que celui de la ligne qui est au contact des usagers.

⇒ Le fait que la plupart des agents n'ont toujours pas eu la notification de leur vol de congés

Réponse : la DG a demandé de stopper les notifications car elle est en attente de précision pour une « vision harmonisée ». La DG a demandé un temps de recul sur le sujet, ça serait bien d'ailleurs que le gouvernement

recule sur ce sujet qui est une mesure de com. Et dont la déclinaison pose bien des problèmes à nos hiérarques qui entrevoient les conséquences directes de cette décision minable.

De plus les ASA n'ouvrant pas droit à RTT, après le vol de leur CA, les agents concernés perdront jusqu'à 2 jours supplémentaires ! Il s'agit là d'une déloyauté de l'administration qui donne les règles du jeu à posteriori et qui n'a pas donné aux agents les moyens de télétravailler dès le début. Souvenez-vous il a fallu plier bagage vite-vite et rentrez chez soi le 16 mars avec à la clé un PCA mal ficelé qui confondait priorité et présentiel, non-prioritaire et mise sur la touche...

La CGT dénonce l'impéritie de l'administration dans la gestion de ce dossier et demande de la transparence avec la communication des notes DG et DI sur le sujet.

⇒ La nécessaire publicité des PRA (celui de la DI comme ceux des 3 DR ainsi que les annexes de déclinaison par service) au fur et à mesure de leur mise à jour sur le site de l'Occitanie sur Aladin

Réponse : pas d'objection ni de difficulté technique. Mais le DI s'offusque d'avoir à le faire « par formalisme ». Un défaut CGTiste à l'en croire... Comme l'écrivait Victor Hugo « la forme c'est (pourtant) le fond qui remonte à la surface » : quand on se prétend transparent on n'a pas de mal à donner la publicité qui s'impose à ses décisions !

⇒ Le scandale de la cotation des agents des aéroports :

A travers un long exposé sur le « recyclage » des agents des aéroports en agents de douane mobiles, balayant au passage le reliquat du travail sur site que les agents pourraient faire et qui ne serait « pas grand-chose » – puisque, selon le DR de Toulouse ne faisant même plus l'objet de rapport de service exploitable (!) – on sent bien que la seule priorité est de profiter au maximum du contexte pour faire de la LCF à tout crin avec des agents en permanence type « contrat zéro heure »... Belle opportunité de rendre de beaux tableaux de chasse ! Pour faire retomber Perette et son pot au lait sur terre, la CGT a dénoncé l'abus qui consiste à maintenir les agents en MDC et de les appeler au dernier moment pour effectuer des contrôles, ceci est attentatoire à la vie privée. Si une permanence doit être assurée, il faut qu'elle se traduise par des prévisions de vacances en horaire réel.

⇒ Le redéploiement en Occitanie des agents de la DIPA.

Réponse : La DI Occitanie n'a pas été sollicitée.

⇒ La déclinaison dans la DI de la note sur la reprise de la TPCI et des séances de tir.

Réponse : Elle est actuellement en phase d'étude avec les moniteurs TPCI et Tir pour sa mise en place. L'utilisation de protège-siège à usage unique est prévu pour ces séances !

Des lots de protège-sièges à usage unique ont été commandés par la DI (que pour les TPCI, pas pour les infracteurs !). Là encore, le doigt sur la couture du pantalon, le DI attend de la DG qu'elle permette d'utiliser les housses pour les infracteurs. Les douaniers doivent présenter un risque de contamination plus important que les fraudeurs.

⇒ La reprise des contrôles dans les trains ?

Réponse : Pas dans l'immédiat

⇒ Les ASA pour garde d'enfant : la DG a annoncé, contrairement à ce qui avait été précédemment dit, que les enfants de douaniers n'étaient pas prioritaires dans les écoles et que les DI étaient seuls maîtres à bord en la matière pour convaincre recteurs et préfets...

Réponse : Tout ceci est très compliqué et pas fluide. Il faut que les agents fassent remonter toute difficulté en la matière, afin que les directeurs interviennent auprès des préfets, du rectorat, des écoles. De même si les établissements scolaires refusent de donner les attestations de non-accueil des enfants. Par ailleurs la notion de justificatif est très large et un simple mail de l'école peut suffire. Pour ce qui concerne la direction de Montpellier les agents n'ayant pas de mesures de garde sont maintenus en ASA.

La CGT a encore une fois dénoncé le fait que les chefs de services se retrouvent souvent à devoir gérer seuls les situations générées par l'absence de consignes claires.

⇒ L'octroi de taux de LD supplémentaires dans les programmations de cotes à venir.

Réponse : les SLD devront répondre à des impératifs opérationnels à l'exclusion de toute autre considération (compensation financière...). En bref, la balle est dans le camp des DR qui seront les seuls décisionnaires.

Espérons que ceux-ci prendront en considération le travail admirable des agents pendant le confinement et depuis ainsi que leur résilience pour réaliser de belles affaires. Les lettres de félicitations c'est bien, mais ça ne coûte pas grand-chose... La reconnaissance doit maintenant se concrétiser matériellement !

■ Questions diverses : la prime !

Le DI a mentionné qu'il sera, avec ses DR, seul décisionnaire des conditions de son attribution (sous consigne DG bien sûr) et des agents qui pourront y prétendre.

La DG a évoqué que 40 % des agents seraient éligibles à la prime (sur quels critères ?). Le DI ignore pour l'instant le montant de l'enveloppe qui lui sera allouée. On peut déjà flairer l'odeur nauséabonde de la division ...

Après le vol des congés, la loterie sordide de la prime.

Pour conclure

Ces réunions de suivi de la reprise d'activité au sein des services ne permettent pas d'avoir une visibilité sur un proche avenir. Ces audio se suivent et se ressemblent avec un DI qui n'apporte de réponses concrètes à nos questions et nos inquiétudes que pour autant qu'il y ait été autorisé par la DG. Le bout du tunnel est peut-être proche (ou pas d'ailleurs...). En tout cas, ces rendez-vous – simulacre de dialogue social – vont s'espacer.

Situation du 29 mai 2020

Situation au 29 mai	Nombre total d'agents physiquement présents dans les services							
	OPCO/ AG	Surv.	OPCO/AG	OPCO/ AG	Surv.	Surv.	OPCO/ AG	Surv.
Pole RH	4		PerpignanDivision	1		DR	1	
RI	11		Le PerthusAuto BSI		15	SGR	3	
PLI	4	3	PerpignanBSI		6	SRE	1	
SGR			PerpignanBureau	5		POC	2	
DR	1		PerpignanVITI	5		PAE	1	
Division	2		Port-VendresBSE		11	GIR		
Montpellier bureau	9		Port-VendresBureau	1		CCPD		
Nîmes bureau (*)	6		CerdagneDivision	1		CRPC SU		
Bagnols viti-CI (*)	6		Bourg-MadameBSI		14	Toulouse-Portet bureau	4	
Béziers centre Viti-CI (*)	8		PortaBSE		10	Montauban bureau	3	
Sète bureau (*)	10		PortaBureau	2		Foix bureau	1	
DIV SU		1	AudeDivision	2		Auch bureau	3	
Montpellier BSE		16	CarcassonneBSI		7	Eauze VITI	6	
Montpellier BSI		12	CarcassonneViti	3		Frouzins BSI		8
Nîmes Bsi		13	NarbonneBSI		19	Montauban BSI		8
Sète Bse		20	NarbonneViti	4		Gaud BSI		
GIR			Port NouvelleBureau	1		Ax-les-Thermes BSI		17
CRPC			POC	4	3	Tlse-Blagnac aéro bureau	10	
POC			PAE	3		Albi bureau	2	
PAE	1		SGR	4		Cahors bureau	2	
SGR				36	85	Rodez bureau	1	
SRE	2					Gaillac VITI	2	
	64	65				Blagnac BSE		8
						Millau BSI		15
						Tarbes BSE		9
			TOTAL	142	215		42	65

Prochaine réunion audio :

Le prochain groupe de travail aura lieu, sous réserve, mercredi 17 juin à 14h

Contacts pour en savoir plus

Isabelle Dolce-Danjard - Jean-Christophe Albrich - Agnès Ragaru

Ne restez pas sans réponse, faites-nous remonter toutes vos questions !